

**ARTICLE 1 • DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**1.1** Les conditions générales de vente applicables pour chaque commande sont celles figurant, soit au catalogue, soit annexée au tarif en vigueur, soit sur la facture.

**1.2** Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente de la société (ci-après dénommée « Le Vendeur »).

**1.3** Tout autre document tel que prospectus, catalogues, notices, tarifs, publicités, renseignements et gravures émis par le Vendeur n'ont qu'une valeur indicative.

**1.4** Aucune des clauses portées sur les correspondances ou bons de commande émanant de l'acheteur ne peut en conséquence y déroger sauf stipulation contraire incluse en terme exprès dans les offres ou acceptations du Vendeur.

**1.5** Toute commande ne peut être considérée comme définitive qu'après confirmation établie par le Vendeur. Seuls les renseignements repris sur cette dernière seront considérés comme valables. Toute contestation sur les éléments mentionnés dans la confirmation de commande doit être adressée par écrit (mail ou télécopie), par l'acheteur dans les 48 heures après réception, sous peine de forclusion.

**1.6** Aucune annulation de commande n'est valable sauf acceptation expresse du Vendeur. Les frais d'outillage éventuellement engagés pour une fabrication spéciale restent entièrement à la charge de l'acheteur, ainsi que les approvisionnements et fournitures hors série éventuellement réalisés. Les acomptes versés resteront acquis au Vendeur en cas d'annulation de la commande, à titre de dommages et intérêts, nonobstant la faculté pour ce dernier d'exiger la réalisation de la vente.

**1.7** Le Vendeur se réserve le droit d'apporter à ses fabrications toute modification qu'il jugera utile ou opportune sans obligation d'appliquer lesdites modifications aux matériels livrés ou en commande.

**1.8** En raison des coûts administratifs de traitement des commandes, nous ne pouvons enregistrer de commandes inférieures à 50 € T.T. Ce montant constitue notre minimum de facturation (hors frais de port).

**1.9** Le Vendeur se réserve le droit d'annuler une commande même après confirmation, si les garanties de paiement offertes par l'acheteur paraissent insuffisantes au Vendeur, et ce, sans qu'il puisse lui être réclamé la moindre indemnité.

**ARTICLE 2 • LIVRAISON – CONDITIONS ET DÉLAIS**

Les marchandises sont réputées avoir été livrées dès remise au transporteur chargé de les transporter jusqu'au lieu mentionné sur la confirmation de commande. Dans le cas où le Vendeur assure la livraison, celle-ci est assurée, marchandise emballée, déposée au rez-de-chaussée dans les locaux du destinataire visé dans la commande, et aux conditions financières suivantes, sauf disposition contraire mentionnée dans la confirmation de commande :

**FRANCO :** Le Franco de port est accordé à partir d'une commande de 1 800 € Net H.T. livré en un seul point en FRANCE Métropolitaine. Pour toute commande inférieure à 1 800 € Net H.T., une participation aux coûts de transport sera appliquée selon la base de calcul suivante : 10 % de la valeur net H.T. de la commande avec un minimum de 40 € Net H.T. de facturation ou 20 € Net H.T. forfaitaire pour toute commande expédiée par la poste. Trois cas particuliers entraîneront des surcoûts :

- Expédition des produits dont la longueur est supérieure à 5 m (un devis spécifique sera effectué par nos services).
- Livraison expressément demandée sur chantier : un forfait supplémentaire de 80 € Net H.T. sera appliqué.
- Départ express demandé sous 24 h (pour certains produits, en accord avec le vendeur) : un surcoût correspondant à 5 % du montant de la commande sera appliqué pour ce service.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut exposer le Vendeur à des pénalités ou à une quelconque demande de dommages et intérêts à moins que ces pénalités ou dommages et intérêts n'aient été expressément stipulés dans la confirmation de commande établie par le Vendeur.

**ARTICLE 3 • PRIX ET FACTURATION**

Sauf convention expresse lors de la confirmation de commande, les produits sont fournis et facturés au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Pour les articles sur devis et installations spéciales, les prix établis sur les bases connues à la date précisée dans la confirmation de commande sont révisables pour tenir compte, des modifications officielles des indices matières et salaires.

Sauf stipulation contraire lors de la confirmation de commande, les prix s'entendent emballage standard et transport non compris. Les taxes et droits de douane perçus en territoire étranger sont à la charge exclusive de l'acheteur. Il est expressément convenu que le prix des produits sera toujours libellé en Euro.

**ARTICLE 4 • TRANSPORT**

Toutes les opérations de transport, assurance, douane, manutention sont aux risques et périls de l'acheteur même en cas de fourniture franco. La responsabilité du Vendeur ne pourra en conséquence être retenue à ces titres, et notamment pour le choix du transporteur. Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur nonobstant les dispositions relatives à la réserve de propriété et au paiement du prix du transport. Aucune clause précisant des conditions d'expéditions spéciales ne peut être considérée comme une dérogation à cette règle.

**ARTICLE 5 • RÉSERVES**

**5.1** Marchandises non conformes Les marchandises vendues seront réputées conformes à la commande et acceptées par l'acheteur si, dans les 8 jours ouvrables qui suivent leur réception, aucune réclamation écrite n'a été adressée au Vendeur. En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation doit être adressée par écrit dans le délai mentionné ci-dessus, à l'attention du Service client dont les coordonnées sont disponibles dans ce catalogue PAGE 217 sous peine de forclusion.

**5.2** Avarie au cours du transport Nous vous rappelons que toute livraison (même faite directement chez votre client) doit faire l'objet d'un contrôle rigoureux au déchargement :

- Contrôle du nombre de colis,
- Contrôle du détail de votre matériel par rapport au BL,
- Contrôle de l'état de la marchandise reçue même si filmée,
- Description du dommage subi par référence,

S'il n'y a pas de réserve sur le récépissé du transporteur en qualitatif et en quantitatif, le dossier n'est pas pris en compte. La mention « sous réserve de vérification au déballage » ou « sous réserve de contrôle » n'est pas prise en compte par les assurances des transporteurs. Le droit français qui s'applique ne reconnaît pas l'avarie occulte, seules les anomalies observables à la livraison sont prises en compte. En cas d'avarie au cours du transport, les réserves doivent être portées sur le bordereau de livraison en précisant la nature et l'étendue de l'avarie : la mention « sous réserve de déballage, d'avarie ou de comptage » est sans valeur juridique. Des avaries occultes provoquées par un choc ou une manipulation brutale peuvent avoir lieu sans entraîner nécessairement de détériorations visibles au niveau des emballages. Il est donc indispensable de procéder, dès réception de la marchandise, au déballage complet et le cas échéant, de suspendre la réception pour un examen contradictoire avec le transporteur livreur en cas de contestation. La confirmation des réserves doit être effectuée vis-à-vis du transporteur conformément aux dispositions de l'article L 133-3 du Code du Commerce. Faute d'observation des dispositions ci-dessus, le destinataire perd tous ses droits vis-à-vis du transporteur : le Vendeur ne peut être appelé à se substituer à la responsabilité de ce dernier.

**ARTICLE 6 • GARANTIE**

Les marchandises sont garanties contre tous défauts de fabrication et pour la durée indiquée sur les catalogues et tarifs en vigueur au jour de la commande. En cas de défectuosité ou de vice caché, la garantie est limitée à la réparation (retour en nos ateliers) ou au remplacement de tout élément reconnu défectueux, au libre choix du Vendeur, à l'exclusion de tout remboursement ou de toute indemnité relative à des frais annexes, notamment frais de main d'œuvre et/ou d'échange, frais résultant de l'immobilisation des appareils et/ou dommages et intérêts. Important : Conservez précieusement votre preuve d'achat (facture ou bon de livraison) car elle vous sera réclamée pour l'application de la garantie. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient prolonger la durée de celle-ci. La prise en charge au titre de la garantie implique au préalable le retour du produit ou de l'élément défectueux au Vendeur, aux frais de l'acheteur. La prise en charge sera effective après diagnostic du Vendeur confirmant la défectuosité du produit. En cas de réclamation, l'acheteur n'aura en aucun cas le droit de retarder le paiement, ni d'opérer une déduction sur les sommes dues.

**ARTICLE 7 • CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ**

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur ou encore par un montage erroné, un entretien défectueux, une utilisation anormale et/ou abusive (surcharge...), ou encore par une modification et/ou réparation et/ou intégration du produit non prévue par le Vendeur, sont exclus de la garantie. Par ailleurs, la responsabilité du Vendeur est limitée aux défauts de ses produits mais non des défauts qui apparaissent en relation avec l'intégration ou l'adjonction de ses produits à ceux d'autres fournisseurs. Il appartient à l'acheteur de vérifier la conformité du produit avec l'usage auquel il le destine, car il est responsable tant de la destination que des conditions d'utilisation du produit livré. En aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu à aucune responsabilité en cas d'accident de personnes ou de dégât matériel résultant de l'emploi des marchandises ou à l'occasion de cet emploi. Le Vendeur ne sera en aucun cas tenu de réparer les dommages indirects, notamment perte d'exploitation ou de bénéfice, pertes indirectes ou dégâts consécutifs qu'elle qu'en soit la nature, surbi par l'acheteur ou par tout tiers. En toute hypothèse, le montant des dommages et intérêts à verser à l'acheteur est limité à la valeur d'achat des produits litigieux.

**ARTICLE 8 • RÉGLEMENT**

**8.1** Modalités Chaque commande fera l'objet d'une facturation qui sera payable, principal, frais et taxes incluses. L'acheteur supportera les frais relatifs au mode de paiement choisi.

Sauf accord préalable contraire, toutes les factures sont payables selon les conditions et délais légaux, par lettre de change acceptée et domiciliée en banque. Les lettres de change envoyées à l'acceptation doivent être retournées acceptées dans les quinze jours.

Les délais de paiement sont impératifs et obligatoirement inférieurs à 60 jours nets conformément à la réglementation en vigueur.

**En cas d'escompte pour paiement comptant, ce dernier sera précisé sur la facture. Un paiement comptant correspond à un règlement perçu par le vendeur dans les 10 jours suivant l'émission de la facture. Le taux d'escompte est fixé à 0.5 % du montant total de la facture.**

**8.2** Retard ou défaut de paiement En cas de refus d'acceptation ou de non-paiement d'une lettre de change à son échéance, la totalité de la créance du Vendeur devient immédiatement exigible quel que soit le mode de règlement choisi, les intérêts de droit, les agios, frais de retour et de recouvrement étant à la charge du débiteur. En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Le défaut de paiement pourra entraîner la résolution de plein droit de la Vente si bon semble au Vendeur qui sera dès lors libéré de tout engagement à l'égard de l'acheteur et autorisé à reprendre possession des biens non encore payés. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures ou en cours, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

**8.3** Pénalités de retard Les sommes dues, entraîneront, dès le premier jour de dépassement de la date de règlement indiquée sur la facture, l'application de pénalités d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêts légal calculé sur le montant dû TTC, sans mise en demeure préalable. Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt. L'inexécution des engagements de paiement par le Client le rend de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, étant entendu que la société TUBESCA-COMABI se réserve le droit de réclamer une indemnité complémentaire si les frais engagés sont supérieurs.

**ARTICLE 9 • RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document, jusqu'à paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix : à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

Transfert des risques : Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques ; l'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées. L'acheteur s'oblige personnellement à l'égard du Vendeur à ne pas disposer par quelque moyen que ce soit, ni en pleine propriété, ni par constitution de gages, des marchandises achetées avant le paiement intégral du prix. En cas d'opposition de l'acheteur à la restitution des marchandises impayées, une simple ordonnance de référé vaudra résolution de la vente et autorisation de reprendre les marchandises.

**ARTICLE 10 • RETOUR MARCHANDISE**

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable écrit du service commercial.

En cas de retour accepté par le service commercial, les conditions suivantes sont appliquées et applicables :

- Pas de retour accepté sans avis de reprise autorisé. L'avis de reprise est à demander au service client au préalable du retour.
  - Matériel à l'état neuf, dans son emballage d'origine et livré il y a moins de 15 jours
  - Frais de port à la charge du client
  - L'avis ne sera réalisé qu'après réception et contrôle du matériel :
  - Contrôle matériel conforme : une décote systématique de 20 % est appliquée
  - Contrôle matériel non conforme : une décote de 50 % est appliquée
- PRODUITS SUR MESURE : en aucun cas, un produit hors catalogue ne sera repris ou échangé.

**ARTICLE 11 • DROITS D'AUTEUR ET DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Tous les droits sur les Marchandises, maquettes, dessins, photographies, logo, appartenance au Vendeur et ne doivent pas être transférés, copiés, publiés ou transmis sans l'autorisation préalable et écrite du Vendeur.

**ARTICLE 12 • FORCE MAJEURE**

Toute circonstance qui échappe au contrôle du Vendeur telle que grève, lockout (y compris chez les sous-traitants), incendie, panne mécanique, guerre ou émeutes, mesures législatives, absence ou retard des sous-traitants entraînant un retard dans les livraisons autorise le Vendeur à reporter la date de livraison, réduire ou annuler la commande sans que l'acheteur puisse réclamer une quelconque indemnité à ce titre.

**ARTICLE 13 • CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ET LOI APPLICABLE**

En cas de litige, le Tribunal de Commerce du siège du Vendeur sera, de convention expresse, seul compétent, quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défenseurs. La loi Française reste seule applicable.